



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 16 septembre 2016

Monsieur le Président,

Le Gouvernement a pris la décision de procéder au démantèlement définitif du campement de Calais, dans les conditions de dignité qu'on est en droit d'attendre d'un pays comme la France.

Le démantèlement du campement de *La Lande* où vivent aujourd'hui près de 7 000 migrants est en effet, avant toute chose, une question d'humanité. Les migrants qui se trouvent aujourd'hui à Calais, rassemblés au sein d'un campement de fortune malgré plusieurs aménagements permettant notamment d'accueillir les personnes vulnérables, sont essentiellement les victimes des filières de passeurs qui les ont escroqués et trompés en leur faisant miroiter un passage vers le Royaume-Uni. Ils relèvent, pour plus de 80% d'entre eux, du statut de réfugiés en France et non de l'immigration irrégulière. La promiscuité, les conditions de vie insalubres et les tensions qui en résultent rendent la situation inacceptable, pour les migrants eux-mêmes comme pour les habitants et les entreprises du Calaisis, confrontés aux effets d'une crise de dimension internationale dont les effets se concentrent sur leur territoire.

Face à cette situation, le Gouvernement a engagé, depuis de nombreux mois, un ensemble d'actions résolues. Tout d'abord une lutte est menée sans répit contre ceux qui alimentent et exploitent la détresse des migrants. Depuis le début de l'année, 229 filières ont été démantelées, soit 20% de plus qu'en 2015 qui constituait déjà une année record en la matière.

AMF
Association des Maires de France
M. François BAROIN
Sénateur-maire de Troyes
Président de la CA Grand Troyes
41 quai d'Orsay
75346 Paris Cedex 07

Ces efforts vont se poursuivre pour faire cesser cette insupportable traite des êtres humains. Le Gouvernement mène une action déterminée contre le séjour irrégulier. Depuis novembre 2015, avec le rétablissement du contrôle aux frontières, plus de 40 000 mesures de non-admission ont été prises à l'encontre d'étrangers qui tentaient d'entrer de manière irrégulière sur notre territoire. Des mesures d'éloignement sont également prises à l'encontre de ceux qui y étaient parvenus : depuis Calais, 1 346 éloignements ont ainsi été réalisés depuis le début de l'année, à l'encontre d'étrangers en situation irrégulière, qui ne relèvent pas du droit d'asile et n'ont donc pas vocation à être accueillis par la France.

Mais, une fois encore, la majorité des migrants de Calais relève d'une démarche d'asile. Jetés sur les routes de la migration par les guerres et les exactions, ils recherchent surtout un endroit où vivre paisiblement. Depuis octobre dernier, plus de 5 600 d'entre eux ont été accueillis dans l'un des 161 centres d'accueil et d'orientation (CAO) que nous avons ouverts sur l'ensemble du territoire national, le temps nécessaire à l'examen de leur demande d'asile. 80 % des migrants accueillis en CAO s'engagent de fait dans ce parcours.

Depuis quelques semaines, la situation s'est fortement dégradée à Calais. Face à cette situation exceptionnelle, le démantèlement définitif du campement de *La Lande* est impératif et doit s'inscrire dans un cadre de solidarité nationale. Qui comprendrait qu'on laisse les habitants et les entreprises de la région des Hauts-de-France - et le Calais en particulier - seuls face aux troubles nés d'une crise d'ampleur internationale ?

Pour réaliser cette opération, qui a autant pour objectif d'assurer la tranquillité publique que de garantir la dignité des personnes présentes sur le camp, le Gouvernement mobilisera, sur l'ensemble du territoire national, les capacités d'hébergement nécessaires pour pouvoir procéder à la mise à l'abri de l'ensemble des personnes concernées.

En cohérence avec l'action conduite depuis de nombreux mois, le Gouvernement fait le choix d'accueillir dignement ceux qui sont avant tout en besoin manifeste de protection. Un grand pays comme la France, fort de ses 65 millions d'habitants, doit pouvoir offrir quelques milliers de places d'hébergement. Faute de quoi, l'opération de démantèlement ne serait qu'une opération de dispersion telle qu'elle a pu être pratiquée dans le passé. Elle conduirait alors à la reconstitution immédiate de campements, sans tenir compte de la situation humaine des personnes ni résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les habitants du Calais.

Comme nous l'avons fait au cours des derniers mois, nous organiserons cet accueil en mobilisant l'ouverture de nouveaux CAO, dans lesquels sera mis en place un accompagnement sanitaire, administratif et social des personnes accueillies. Entièrement pris en charge par l'Etat sur le plan financier et organisé avec l'appui des associations spécialisées, nationales et locales, ces centres constituent des structures temporaires, permettant de mettre à l'abri les personnes le temps qu'elles engagent leurs démarches de demande d'asile avant de rejoindre le parc d'hébergement dédié à ce public, réparti sur l'ensemble du territoire national.

L'expérience acquise grâce à l'ouverture des premiers CAO nous permet d'affirmer qu'ils fonctionnent sans le moindre trouble. Loin de constituer la dispersion de « mini-campements » sur le territoire que certains voudraient laisser accroître, ces centres d'accueil n'ont suscité aucune difficulté et ont au contraire souvent suscité une adhésion réelle et active des habitants des communes concernées. De fait, ils ont été conçus pour s'insérer pleinement dans le tissu local grâce à leur taille raisonnable, la mobilisation du tissu associatif de proximité et des élus locaux.

Nous sommes très soucieux que l'insertion de ces centres dans le tissu local qui les accueille continue de se réaliser dans la sérénité. Pour cela nous attachons toujours beaucoup d'importance au dialogue avec les élus et les acteurs locaux. Après un premier recensement technique des capacités potentielles d'accueil en région, les préfets, comme cela a été fait en amont de l'ouverture des CAO déjà existant, engageront naturellement une concertation avec les élus locaux.

Il nous semblait essentiel de porter ces éléments d'information à votre connaissance. Nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous afin de faire en sorte que cet accueil se réalise dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Intérieur

Bern

ENEUVE

La ministre du Logement
et de l'Habitat durable


Emmanuelle COSSE